Villes au Carré
Centre - Val de Loire

Atelier de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville

SYNTHÈSE DELA 2ÈME SESSION 25 ET 26JUIN 2018

#2

« J'aurai réussi mon évaluation du contrat de ville si ...? »

La DRDJSCS Centre-Val de Loire (CVL) a sollicité Villes au Carré pour assurer un appui méthodologique lors de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville.
Cette mission est renforcée pour les villes de Gien, Pithiviers, Sully-sur-Loire et Montargis avec un accompagnement collectif et individualisé à la demande de la DRDJSCS CVL Loiret et la préfecture du Loiret.
Aussi, deux ateliers ont été organisés, un pour le Loiret et un pour les autres EPCI de la région CVL, pour que les enseignements soient mutualisés au bénéfice de tous les territoires.

Top départ pour l'évaluation

Lors de cette 2ème session d'ateliers collectifs, les participant·es se sont réuni·es pour un nouveau temps de formation sur l'évaluation à mi-parcours de leur contrat de ville. Deux mois après la première session, la seconde s'est ancrée plus concrètement dans l'évaluation en débutant sur le partage de l'avancement des démarches de chacun. Ce deuxième temps collectif a été l'occasion de saisir plusieurs outils qui peuvent être utiles lors de la démarche et d'avancer en pratique en petits groupes d'exploration sur une focale de questionnement.

Pour mémoire

Avant de se lancer dans l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, quelques rappels à définir :

- Estimer combien de temps y passer
- Choisir le modèle
- Valider politiquement la démarche, le périmètre, le modèle et le calendrier
- Sélectionner les questions évaluatives et définir les critères
- Opter pour la méthode adéquate, définir les outils et protocoles
- Définir les rôles et responsabilités, l'organisation
- Ecrire le plan du rapport

Pilotage de la démarche

Il est primordial de définir en amont le schéma de pilotage de la démarche pour l'ensemble des parties mobilisées : le comité de pilotage et le comité technique/ l'instance d'évaluation mais aussi pour le conseil citoyen et les autres modes de mobilisation de la participation citoyenne.
Le but est de déterminer pour chacun :

- Sa composition
- Son/ses rôles
- Le temps et mode de mobilisation

Atelier d'évaluation avec les représentant·es des CDV du Loiret.

Astuce

Plusieurs participant·es portent dans l'évaluation l'espoir de **remobiliser les parties prenantes** et de stimuler une nouvelle dynamique sur le territoire. L'évaluation peut y contribuer car elle offre la **légitimité d'aller à la rencontre de ces différents acteurs et publics** autour des problématiques issues des QPV qui font l'objet de l'évaluation. Pour chercher une émulation générale il vaut mieux opter pour une/des sollicitation(s) collective(s) (et encore mieux, sur un modèle renouvelé).

Comment fait-on pour évaluer ?

Vote coloré atelier d'évaluation avec les représentant·es des CDV du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher

Quelques exemples de questionnements

	Les grandes conclusions (intuitions et hypothèses)	Les forces de preuves (opinions, faits, chiffres)	Les informations manquantes
Mobilisation des acteurs	**Intuition :** Nous n'arrivons pas à mobiliser les acteurs pour qu'ils portent des projets. **Questionnement :** Pourquoi n'arrive-t-on pas à faire émerger de nouveaux acteurs ou de nouvelles actions alors qu'il y en a des présents et de vraies problématiques sur le quartier ?	-Nombre d'acteurs participants aux réunions - Nombres d'opérateurs qui ont déposé des projets	Identifier les acteurs mobilisés/mobilisables : combien, qui, champs couverts, nouveaux venus sur le territoire, comment touchent-ils le public des QPV ? Qui travaille sur le QPV et y développe des actions? Comment être incitatif ?
Mobilisation du public	**Intuition :** Nous n'arrivons pas à mobiliser les publics lors des actions proposées. **Questionnement :** Comment allons nous évaluer l'amélioration de la captation des publics des quartiers dans le dispositif sport et culture par le CDV ?	- Analyser le phénomène et son ampleur (géolocalisation SIG CGET et/ou enquêtes)	-Analyser les freins (enquête sur les non bénéficiaires, les associations et sur les bénéficiaires pour voir ce qui fait levier) - Comment contourner les freins pour mieux capter les publics des QPV?
Mobilisation du droit commun, développement économique et emploi	**Questionnement :** Dans quelle mesure la mobilisation du DC sur la thématique de l'emploi et du développement économique est-elle satisfaisante ?	- Orientations stratégiques QPV dans les documents cadres, engagements concrets - Part des publics QPV parmi celui bénéficiaire	-Prise en compte spécifique des QPV par les acteurs - Engagement des acteurs à concentrer leurs moyens, cibles priorisées - Les actions financées sur le volet ont-elles fait évoluer le DC ?
Jeunesse	**Questionnement :** Dans quelle mesure l'enjeu de la jeunesse a-t-il été pris en compte ?	-Orientations stratégiques du CDV lors du diagnostic - Indicateurs jeunesse suivis dans le temps - Actions spécifiques financées	- Entretiens avec les acteurs de la jeunesse

Comment évaluer la mobilisation du droit commun ?

Les **7 questions clefs** proposées pour évaluer la mobilisation du droit commun :

- En quoi l'effort de prise en compte spécifique des QPV est-il suffisant ?
- En quoi l'effort d'identification de la place et de la prise en compte des QPV sert-il de rampe de lancement à une mobilisation du droit commun ?
- En quoi la territorialisation des politiques publiques mises en œuvre permet-elle de mieux prendre en compte la variabilité et la multiplicité des situations infra locales, et d'adapter l'intervention en fonction de besoins locaux spécifiques ?
- Les acteurs publics se sont-ils engagés à concentrer leurs moyens ? Ont-ils priorisé avec des cibles restreintes (dont les QPV) disposant (mécaniquement) de plus de moyens ? Ont-ils renforcé leurs interventions avec une augmentation de moyens consacrés issue d'un arbitrage en faveur de l'intervention sur les QPV ?
- Les actions financées dans le cadre du CDV interviennent-elles en complément du droit commun ?
- Les expérimentations mises en place dans les QPV ont-elles fait évoluer le droit commun ?
- La gouvernance et le fonctionnement du CDV favorisent-ils la mobilisation du droit commun ?

3 axes de travail pour évaluer la mobilisation du droit commun

- Une analyse des moyens de la mobilisation : Comment s'est-on organisé pour faciliter la mobilisation du droit commun ?
- Une analyse des réalités financières du droit commun: Quels sont les niveaux d'engagement du droit commun dans les territoires prioritaires ?
- Une analyse des formes de la mobilisation : Quelles sont les articulations du droit commun avec les crédits spécifiques ?

Les outils

#1 La note de cadrage

Il est conseillé de commencer par une note de cadrage en «off» pour clarifier les intuitions, les hypothèses. Il est important de les écrire pour ensuite aller chercher les preuves existantes, puis les informations manquantes pour les confronter aux «grandes conclusions» lors de l'évaluation.

Astuce : Dans un premier temps présenter au copil les grandes conclusions (sans dévoiler les preuves) pour mesurer le niveau de consensus.

1 Les grandes conclusions (intuitions et hypothèses)	2 Les forces de preuve (faits, chiffres, opinions)
3 Les informations manquantes	4 Le niveau de consensus

#2 Le rétro-planning

Ce planning est essentiel pour poser le cadre de l'évaluation. Il doit :
-Définir le calendrier de travail à partir des étapes clés.
- Définir le temps mobilisable.
- Désigner le pilote de l'évaluation et identifier qui constituera l'équipe : organisation et modalités de travail.
- Définir des actions pour chacune des 4 grandes phases qui sont :

- La structuration, le cadrage
- La collecte, l'observation
- L'analyse, croisements, approfondissements
- La rédaction, restitution, diffusion.

#3 Les «trous dans la raquette»

Pour identifier ce qui manque, il faut s'intéresser aux besoins prioritaires du QPV en identifiant : les types de difficultés, leur ampleur, l'intensité du problème toujours en les illustrant par des preuves et faits. Pour chacun de ces besoins il faut déterminer :

- Les réponses du droit commun engagé: ce que l'on a réussi à changer
- Les actions spécifiques et structurantes conduites
- Les manques évidents
- Les types d'actions à développer

Astuce : pour aller plus loin dans l'analyse, il est judicieux de prendre également en compte les besoins émergents du QPV susceptibles de s'affirmer à l'avenir.

#4 Le Géoréférencement d'adresses

Le CGET met à disposition un système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville. Il permet de déterminer les adresses situées en QPV ou à proximité parmi un fichier d'adresses. Les résultats obtenus sont synthétisés en statistiques mais aussi en liste classée.

https://sig.ville.gouv.fr/wsa.php

Conseil : Partager cet outil avec les partenaires et opérateurs des CDV ou leur demander de fournir les adresses de leur publics touchés (sans les noms) pour avoir plus d'éléments précis.

#5 Mise à disposition offerte d'une plateforme créée par Pluricité

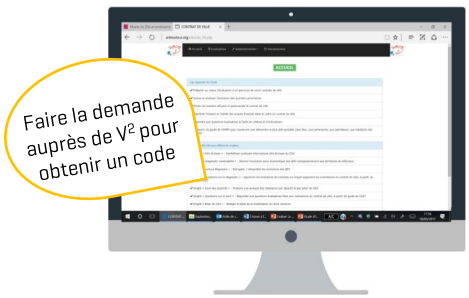

Contactez V² pour une demande d'appui personnalisée

... ou pour toutes questions concernant la plateforme

Pour structurer l'évaluation et produire le rapport

http://www.fab-lab-pluricite.com/cdv/index.php

Nos financeurs

Ateliers animés par